

LA NEWSLETTER



Lettre d'information et d'actualité du Carif-Oref Provence - Alpes - Côte d'Azur



Mars-avril 2020

→ S'ABONNER

À la une



Le secteur de la formation face à la crise sanitaire

Des mesures spécifiques

Des mesures de soutien sont mises en place pour les organismes de formation et les CFA. Pour vous donner une information qualifiée sur les règles applicables à votre activité, le ministère du Travail met à jour des **questions/réponses** notamment sur les modalités du maintien de l'activité à distance et sur les règles applicables en cas de suspension d'activité.

Un questionnaire pour faire l'état des lieux

Pour établir un état des lieux précis des difficultés que vous rencontrez et des solutions que vous proposez à vos apprenants, le ministère a souhaité, avec les Régions, vous donner la parole à travers un questionnaire envoyé par mail. Ce questionnaire, administré par le réseau des Carif Oref, permettra aussi de préparer la relance économique. Vos réponses sont attendues !

➔ LIRE LA SUITE



Dispositif exceptionnel de la Région pour les organismes de formation

Le Conseil régional a pris des mesures exceptionnelles pour maintenir la rémunération de 4000 stagiaires de la formation professionnelle durant cette période et leur permettre ainsi de continuer à se projeter dans la construction de leur avenir professionnel.

La Région Sud réaffirme également son soutien à ses 220 organismes de formation qui dispensent sur l'ensemble du territoire régional des formations innovantes et de qualité...

[LIRE LA SUITE](#)

01 Agenda & Actualités

Événement

Professionnalisation du CARIF : des sessions à distance

Certaines formations seront proposées à distance durant la période de confinement.

Afin de savoir si la formation qui vous intéresse est proposée sous cette modalité, prenez contact avec le service professionnalisation :

cjar@espace-competences.org ou
cpecriaux@espace-competences.org

Tél. 04 42 82 43 33

Formation à distance : "Focus sur le CPF"

09/04/2010 au 10/04/2010

Comprendre les évolutions du Compte Personnel de Formation : les nouvelles règles de financement, comprendre le fonctionnement de l'appli CPF et référencer son offre, aider un stagiaire à mobiliser son CPF...



Des ressources pédagogiques pour animer les formations et assurer le lien pédagogique

Des partenaires du ministère du Travail se portent volontaires pour mettre à votre disposition gratuitement des contenus pédagogiques de formation [accessibles directement ou sur demande](#).

Les acteurs du numérique et notamment les start-up malgré leurs difficultés pendant la crise sanitaire et économique se mobilisent pour accompagner les entreprises et usagers et offrir [des solutions numériques sur le site du ministère de l'Economie](#).

Retrouvez la liste des ressources après appel à contribution du ministère du Travail sur le site du réseau des CARIF OREF.

[LIRE LA SUITE](#)

La transmission du Bilan Pédagogique et Financier est aménagée

En raison de l'épidémie, la DGEFP invite à procéder à cette transmission avant le 30/06/2020 à partir de l'application « Mon Activité Formation ».

Pour les services régionaux de contrôle, l'accueil du public est suspendu et les permanences téléphoniques ne sont pas assurées. La DGEFP invite à privilégier les contacts par courriel pour toute demande d'information ou transmission de documents.

Vous n'avez plus à envoyer une copie signée de votre BPF par courrier à la Direccte ni à joindre de bilan, compte de résultat et annexe du dernier exercice clos. La télétransmission du BPF par l'application fait foi.

[LIRE LA SUITE](#)

L'entrée en vigueur de Qualiopi reportée au 1er janvier 2022

Les prestataires de formation intervenant sur les fonds publics ou mutualisés auront 1 an de plus pour se mettre en conformité avec les exigences qualité prévues dans la loi « avenir professionnel ». L'échéance pour justifier de la certification Qualiopi, prévue pour le 01/01/2021, est reportée au 01/01/2022. Cette mesure s'explique par les difficultés de mise en œuvre des audits pendant cette période de crise sanitaire.

L'ordonnance modifie l'échéance prévue pour l'enregistrement au Répertoire spécifique des certifications et habilitations. Les services de France Compétences auront ainsi jusqu'au 01/01/2022 pour instruire les demandes de renouvellement.

[LIRE LA SUITE](#)

La boîte à outils sur la

Académie Aix Marseille :

formation digitale de la FFOD

Le FFFOD propose un ensemble d'outils et de bonnes pratiques pour le déploiement de formations à distance. Il apporte ainsi sa contribution à l'appel du ministère pour le maintien de l'activité de formation.

➤ [LIRE LA SUITE](#)

Questions/réponses pour les employeurs inclusifs pendant la crise

Le ministère du Travail répond aux questions que peuvent se poser les structures de l'insertion par l'activité économique (SIAE), les entreprises adaptées et les employeurs qui recrutent dans le cadre du parcours emploi compétences (PEC).

➤ [LIRE LA SUITE](#)

Le CARIF continue à vous informer

Acteurs de l'orientation, de la formation et l'insertion et de l'emploi, suivez au quotidien l'actualité du CARIF. Le centre de ressources assure [une veille informative](#) sur le site, les réseaux sociaux, et par abonnement à la diffusion sélective d'information par mail.

➤ [LIRE LA SUITE](#)



➔ [S'ABONNER](#)

panorama des outils numériques au service des apprentissages

Ce panorama permet d'avoir une vision globale et un accès rapide aux ressources selon certains critères :

- accessibilité des apprentissages,
- carte mentale, évaluation,
- gestion de classe,
- mutualisation,
- pédagogie du jeu...

➤ [LIRE LA SUITE](#)

Le site de la mobilisation exceptionnelle pour l'emploi

Le Gouvernement et Pôle emploi lancent une plateforme de recrutement pour les besoins immédiats des secteurs essentiels

L'objectif : mettre en relation demandeurs d'emploi, inscrits ou non à Pôle emploi, et salariés en activité partielle, avec les entreprises des secteurs essentiels en manque de main d'oeuvre.

➤ [LIRE LA SUITE](#)

Information des organismes de formation, le service téléphonique du CARIF reste ouvert

Contactez les conseillers du CARIF et posez vos questions le mardi et jeudi de 9h à 12h au **0427 684 015**.